

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2022

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi
- 1.3 Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2023
- 1.4 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2023
- 1.5 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023
- 1.6 Avis de motion du règlement numéro 722-23 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023
- 1.7 Dépôt des états comparatifs – 31 août 2022
- 1.8 Correspondance
 - a) Remerciement pour la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 pour le service de sécurité incendie
- 2.3 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 en matière de prévention
- 2.4 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 en matière de sécurité civile
- 2.5 Correspondance
 - a) Bulletins d'information policière du 25 octobre au 22 novembre

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Réserve financière – Gestion des boues municipales
- 3.3 Mandat à la firme Les ateliers de soudure Pierre Lebel pour des corrections de déficiences à l'usine de filtration
- 3.4 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Pacte Brome-Missisquoi : financement des activités pour la revitalisation socio - économique du pôle de Bedford
- 4.3 Appui à Butler Home & School Association « Sky is the Limit » – Pacte rural Brome-Missisquoi 2022
- 4.4 Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main 2022- 2023
- 4.5 Demande de changement d'heures d'ouverture – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté
- 4.6 Acceptation d'une soumission pour la réparation de la surfaceuse de l'aréna
- 4.7 Correspondance
 - a) Bulletin – Société d'histoire de Missisquoi

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Adoption des prévisions budgétaires 2023 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
- 6.3 Autorisation de signature de l'addenda No 1 à l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et gros rebuts
- 6.4 Correspondance
 - a) Procès verbal du 18 octobre - RIGMRBM

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du second projet de règlement 699-22-25 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford)
- 7.3 Demande de PIIA – 9-21, rue Principale – Remplacement des fenêtres
- 7.4 Demande de PIIA – 41, rue Principale – Nouvelle enseigne projetante
- 7.5 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois de novembre
 - b) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Adoption du règlement 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement
- 8.3 Entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux sur la rue Philipsburg (route 235)
- 8.4 Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues Dutch et Clays
- 8.5 Nomination au poste de Journalier de voirie – Collecte des matières résiduelles
- 8.6 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 6 décembre 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe.

22-12-330

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-12-331

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge – Matières résiduelles 2023

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 2 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-12-332

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-12-333

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2022

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-12-334

Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil désigne à compter du 2 novembre 2022 le conseiller Yves Gnocchini comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 7 mars 2023.

ADOPTÉE

22-12-335

Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2023

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2023, lesquelles devront être tenues, à moins d'avis contraire, au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les :

Mardi 10 janvier 2023	Mardi 7 février 2023
Mardi 7 mars 2023	Mardi 4 avril 2023
Mardi 2 mai 2023	Mardi 6 juin 2023
Mardi 4 juillet 2023	Mardi 1 ^{er} août 2023
Mardi 5 septembre 2023	Mardi 3 octobre 2023
Mardi 7 novembre 2023	Mardi 5 décembre 2023

ADOPTÉE

22-12-336

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2023

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2023;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2023, ce qui inclut également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain;

Considérant que l'objectif de l'Union des Municipalités du Québec est de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale. L'Union des Municipalités du Québec offre également une gamme variée de services à ses membres;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

22-12-336
(suite)

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2023, pour un montant de 4 826,77 \$, plus les taxes applicables, qui incluent également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain.

Que les sommes payables pour l'année 2023 soient prévues au budget d'opération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-337

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023, pour un montant de 2 913,76 \$, plus les taxes applicables.

Que les sommes payables pour l'année 2023 soient prévues au budget d'opération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-338

Avis de motion du règlement numéro 722-23 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2023

Le conseiller Yves Gnocchini donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 722-22 décrétant l'imposition des taux de taxation et de compensations des différents services pour l'année 2023, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt des états comparatifs au 31 août 2022

22-12-339

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 pour le service de sécurité incendie

Considérant que le budget des dépenses du service de sécurité incendie a été présenté aux membres du CII et approuvé pour un montant de 586 530 \$.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 15 novembre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2023 pour le service de sécurité incendie à un montant de 586 530 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-340

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 en matière de prévention

Considérant que le budget des dépenses en matière de prévention a été présenté aux membres du CII et approuvé pour un montant de 72 520 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 15 novembre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2023 en matière de prévention incendie à un montant de 72 520 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-341

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2023 en matière de sécurité civile

Considérant que le budget des dépenses de la sécurité civile a été présenté aux membres du CII et approuvé pour un montant de 5 000 \$.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 15 novembre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2023 en matière de sécurité civile à un montant de 5 000 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-342

Réserve financière – Gestion des boues municipales

Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000 \$;

Considérant qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière doit être réalisée.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière – Gestion des boues créées par le règlement 732-19 pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-343

Mandat à la firme Les ateliers de soudure Pierre Lebel pour des corrections de déficiences à l'usine de filtration

Considérant que les plaques fermant 5 trappes d'accès ne sont pas étanches et/ou que les plaques sont lourdes à manipuler;

Considérant que l'étendue des travaux comprend la conception, la fabrication et l'installation de plaques pour fermer et étancher ces 5 trappes d'accès;

Considérant que nous avons déjà octroyé un mandat du même type en 2021 à « Les Ateliers de soudure PIERRE LEBEL » pour la rampe d'accès amovible du balcon qui sert à la livraison du chlore et que nous avons été pleinement satisfaits des services rendus;

Considérant que « Les Ateliers de soudure PIERRE LEBEL » nous ont fait une offre de service à 19 385\$, plus les taxes applicables et que nous la jugeons acceptable;

Considérant que la Ville de Bedford désire corriger cette situation rapidement et assurer la sécurité de ses travailleurs à l'usine de filtration.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie un mandat pour la conception, la fabrication et l'installation de plaques pour fermer et étancher les 5 trappes d'accès à « Les Ateliers de soudure PIERRE LEBEL ». tel que décrit dans leur soumission VBD-003 datée du 22 novembre 2022 pour un montant de 19 385\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-12-344

Pacte Brome-Missisquoi : financement des activités pour la revitalisation socio - économique du pôle de Bedford

Considérant que le comité de direction du plan du pôle de Bedford souhaite embaucher une ressource pour la mise en œuvre du plan de revitalisation socio-économique de Bedford;

Considérant qu'une demande de financement sera déposée au MAMH dans le cadre du programme FFR volet 4 pour l'embauche d'un chargé de projet pour la mise en œuvre du plan et la continuation des activités du projet Loisirs actifs;

Considérant que le projet de développement d'un parc industriel intermunicipal en lien avec le calcaire est abandonné pour le moment par la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford et qu'il reste un résiduel de 27 623,87 \$ de la subvention Pacte Brome-Missisquoi;

Considérant que le comité pour la mise en œuvre du plan de revitalisation du pôle de Bedford souhaite que cet argent résiduel soit attribué pour la mise en œuvre de projets du plan et de Loisirs actifs;

Considérant qu'une contribution municipale de 35%, soit 14 874.39 \$ est exigée pour avoir accès au Pacte Brome-Missisquoi;

Considérant que le comité du plan de revitalisation propose que la contribution municipale soit calculée selon la richesse foncière (50%) et la population (50%).

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE EXIGÉE PAR LE PACTE BROME-MISSISQUOI

Municipalité	RFU 2022	Contribution selon RFU	Population 2022	Contribution selon la population	Contribution totale
Ville de Bedford	274 830 319 \$	1680,70 \$	2 652	2864,28 \$	4 055,88 \$
Canton de Bedford	118 879 400 \$	726,99 \$	723	780,87 \$	1 347,43 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	165 286 110 \$	1010,79 \$	670	723,63 \$	1 551,76 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	172 400 900 \$	1054,30 \$	752	812,19 \$	1 669,56 \$
Saint-Armand	277 273 393 \$	1695,64 \$	1 266	1367,34 \$	2 739,43 \$
Stanbridge Station	66 631 000 \$	407,47 \$	279	301,33 \$	634,10 \$
Pike River	140 841 700 \$	861,30 \$	544	587,54 \$	1 296,44 \$
Stanbridge East					1 579 \$
TOTAL	1 216 142 822 \$	7437,20 \$	6886	7437,20 \$	14 874,39 \$

22-12-344
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

De recommander au comité d'évaluation du Pacte Brome-Missisquoi- pôle de Bedford que la subvention résiduelle de la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford soit affectée à la mise en œuvre des projets du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford et Loisirs actifs.

De contribuer un montant de 4 055,88 en 2023 pour la mise en œuvre des projets du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford.

ADOPTÉE

22-12-345

Appui à Butler Home & School Association « Sky is the Limit » – Pacte rural Brome-Missisquoi 2023

Considérant que l'École Butler & School Association désire revamper les couloirs du 2e étage de l'École Butler;

Considérant que le projet consiste à recréer le système solaire pour faire le lien avec les cours de science donnés aux étudiant;

Considérant que la Municipalité du Canton de Bedford aurait fait une demande pour un télescope solaire et que le but serait d'offrir la possibilité aux organismes de l'emprunter ou de faire des cours de groupe ou d'initiation pour admirer le système;

Considérant que le mariage de ces 2 projets pourra vraiment être un plus pour la région surtout que les étudiants en feront l'apprentissage à l'école et par la suite, il sera possible d'emprunter le télescope pour ce qu'ils ont appris en pratique.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil appui l'école Butler Home & School Association pour leur demande d'aide financière au Pacte rural Brome-Missisquoi 2023 et s'engage à verser une contribution financière de 1 000 \$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-346

Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main 2022- 2023

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main procède, comme chaque année, a présenté une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté;

Considérant que 315 enfants sont suivis activement, dont certains résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

22-12-346
(suite)

Considérant que le coût pour l'accompagnement d'un enfant en pédiatrie sociale est de 1 600\$ par année.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main d'un montant de 2 652 \$ représentant 1\$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-347

Demande de changement d'heures d'ouverture – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté

Considérant que le responsable du service de la bibliothèque a déposé une demande de modification au calendrier d'ouverture régulier (septembre à juin) de la bibliothèque à compter du 3 janvier 2023;

Considérant que l'achalandage justifie la réduction des heures d'ouverture.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde, dû à un faible achalandage, les modifications suivantes aux heures régulières (septembre à juin) de la Bibliothèque Léon-Maurice-Côté, et ce, à compter du 3 janvier 2023 :

Mardi	9h30 à 12h et <u>16h à 18h</u>
Mercredi	<u>13h à 16h</u>
Judi	9h30 à 12h et <u>16h à 20h</u>
Vendredi	<u>12h30 à 16h</u>
Samedi	9h30 à 12h

ADOPTÉE

22-12-348

Acceptation d'une soumission pour la réparation de la surfaceuse de l'aréna

Considérant que la surfaceuse de l'aréna est défectueuse depuis quelques semaines;

Considérant que la Ville doit procéder à sa réparation;

Considérant la réception d'une soumission pour la réparation de la surfaceuse de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 22 072,59 \$ plus les taxes applicables.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

22-12-348
(suite)

Que ce conseil autorise la soumission de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 22 072,59 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de la surfaceuse de l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-349

Adoption des prévisions budgétaires 2023 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 déposées par la RIGMRBM;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la RIGMRBM;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 5 667 692\$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 3 370 939\$, des affectations totalisant 529 286\$, et l'utilisation d'un financement à long terme de 506 897 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

D'approuver, tel que présenté et adopté par la RIGMRBM le 18 octobre 2022, le budget 2022 de la RIGMRBM, tel que déposé à la présente séance.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-350

Autorisation de signature de l'addenda No 1 à l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et gros rebuts

Considérant que *La Régie* et la *Ville de Bedford* ont conclu, le 10 juin 2020, une entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et gros rebuts;

Considérant que l'intention de *La Régie* est de modifier les modalités de facturation et d'émission de crédit pour la présente entente.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville l'addenda No 1 à l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et gros rebuts avec la RIGMRBM.

ADOPTÉE

22-12-351

Adoption du second projet de règlement 699-22-25 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du second projet de règlement numéro 699-22-25 intitulé ; « Second projet de règlement numéro 699-22-25, amendant le règlement intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford);

Considérant qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du premier projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} novembre 2022;

Considérant la tenue d'une consultation publique en date du 6 décembre 2022.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'adopter le second projet de règlement numéro 699-22-25, amendant le règlement intitulé Règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford).

ADOPTÉE

22-12-352

Demande de PIIA – 9-21, rue Principale – Remplacement des fenêtres

Considérant la demande soumise afin de remplacer 6 fenêtres sur le bâtiment;

Considérant que des carreaux sont présents sur les fenêtres existantes;

Considérant que ce ne sont pas toutes les fenêtres du bâtiment qui sont remplacées.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accepte la demande, tel que recommandé par le CCU, à condition que les nouvelles fenêtres aient des carreaux exactement comme celles existantes.

ADOPTÉE

22-12-353

Demande de PIIA – 41, rue Principale – Nouvelle enseigne projetante

Considérant la demande soumise afin d'installer une nouvelle enseigne projetante;

Considérant que le règlement de zonage permet une enseigne projetante d'une superficie totale de 1,95 mètre carré;

Considérant que la typographie proposée n'est pas très lisible, surtout de loin;

Considérant que les représentations de nourriture sur une enseigne ne cadrent pas avec le cachet de la rue Principale;

Considérant que la portion lettrée ne présente aucun relief.

22-12-353
(suite)

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande telle que présentée.

Que le demandeur soumette un nouveau projet d'affichage en retirant toute représentation de nourriture et en présentant une nouvelle typographie.

Que le prochain projet présenté devra inclure un exemple de quoi les matériaux auront l'air réellement. (Pas simplement une esquisse faite par ordinateur).

Que les membres du CCU citent comme bon exemple d'affichage l'enseigne projetante du Café Rouge.

ADOPTÉE

22-12-354

Adoption du règlement 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement

Considérant que le 1^{er} novembre 2022 le projet de règlement 625-22-5 a été déposé et l'avis de motion a été donné par la résolution 22-11-315.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-12-355

Entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux sur la rue de Philipsburg (route 235)

Considérant que la Ville procèdera à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les rues de Philipsburg, de la Plaisance et des Pins en 2023;

Considérant que l'intersection des rues de Philipsburg (route 235), Dutch (route 235) et de la Plaisance est jugée dangereuse depuis plusieurs années;

Considérant qu'il est opportun de revoir l'aménagement de cette intersection afin de régulariser la situation;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande un engagement de la Ville à participer financièrement au projet pour la portion des travaux municipaux demandés par la Ville ainsi que les frais d'ingénierie concernés.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

22-12-355
(suite)

Que la Ville confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux ci-avant mentionné pour une somme totale évaluée à ce jour à 2,1 M \$.

Que le maire et/ou le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

22-12-356

Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues Dutch et Clayes

Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clayes en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-05-157 et pour un montant de 1 465 296,13 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-09-261 et pour un montant de 264 819,62 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-10-296 et pour un montant de 485 092,17 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 26 octobre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-11-316 et pour un montant de 244 358,70 \$ incluant les taxes;

Considérant la réception provisoire des ouvrages et la libération de 50% de la somme retenue comme garantie de la qualité des travaux;

Considérant la vérification du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 16 novembre 2022 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 82 461,89 \$ incluant les taxes.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.4 au montant de 71 721,59 \$, plus les taxes applicables à l'entrepreneur « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. ».

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-357

Nomination au poste de Journalier de voirie – Collecte des matières résiduelles

Considérant que le poste de journalier de voirie au service de la collecte des matières résiduelles est vacant suite au départ de M. Pierre-Luc Létourneau le 25 novembre dernier;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne tel que le prévoit la convention collective en vigueur;

Considérant qu'au terme de cet affichage, un seul employé a manifesté son intérêt pour ledit poste;

Considérant que l'employé ayant manifesté son intérêt répond pleinement aux exigences et aux qualifications nécessaires pour occuper le poste, hormis l'obligation de détenir un permis de conduire de Classe 3;

Considérant que la convention collective prévoit au point 10.3 une période ne pouvant excéder 3 mois d'entraînement et/ou de formation en vue d'une promotion ou d'une permutation;

Considérant que l'employé a été rencontré par la direction et qu'il s'engage à entreprendre les démarches en vue de l'obtention de son permis de conduire Classe 3 et l'obtention de celui-ci dans un délai maximal de 3 mois.

Proposé par la conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil entérine la recommandation de la direction de nommer M. Sylvain Chartier au poste de journalier de voirie au service de la collecte des matières résiduelles, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Que les nouvelles fonctions de M. Chartier prennent effet au moment où il aura obtenu son permis de conduire Classe 3.

Que le poste actuel de M. Chartier soit affiché en vue du remplacement et de la rotation des postes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

22-12-358

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 336 008.89 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 6 décembre 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-12-359

Entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge – Matières résiduelles 2023

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles a été signée avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, le 6 janvier 2022;

Considérant que des modalités au niveau du nombre de bac, de la fréquence et des coûts de collectes sont modifiées pour l'année 2023;

Considérant qu'il est donc nécessaire de rédiger une nouvelle entente entre les parties afin de faire les modifications requises à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 2 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen demande si la ville prévoit une patinoire extérieure cet hiver.
- Un citoyen demande si la ville prévoit un événement *Plaisir d'hiver* cette année.
- Un citoyen souligne son implication dans le mouvement *Mère au front* et mentionne son approche participative auprès des écoles de la région.
- Un citoyen s'informe sur la capacité restante de l'eau potable en prévision des projets domiciliaires en cours et si des études ont été effectuées.
- Un citoyen demande si à la suite des annonces médiatiques, il est vrai que la population de la Ville de Bedford augmentera de 25%.
- Un citoyen s'informe à savoir si la ville a anticipé le besoin futur des services offerts et ou desservis à la population en prévision de l'augmentation croissante des citoyens sur notre territoire.
- Un citoyen demande si la ville envisage la possibilité de réserver un local du centre Georges-Perron pour une garderie communautaire
- Un citoyen demande si la Ville a une garantit que le projet La Relance se fera en entier et que le promoteur respectera le plan initial et son développement.

22-12-360

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h01

ADOPTÉE

 Claude Dubois, Maire

 Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier